

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 décembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1985)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 279

présenté par

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général au nom de la commission des finances

-----

**ARTICLE 26**

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« des articles L. 2213-4-1 et L. 2213-4-2 »

les mots :

« de l'article L. 2213-4-1 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement supprime une précision rédactionnelle superfétatoire introduite par le Sénat sur la rétrocession aux collectivités territoriales des amendes sanctionnant les infractions aux règles des ZFE.